

Commune :  
AUBAGNE (005)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 7495K  
Document vérifié et numéroté le 21/12/2023  
ACDIF Marseille  
Par MEONI Corentin  
Inspecteur des finances publiques  
Signé

Marseille-Sud  
38 bd Baptiste Bonnet

13285 Marseille Cédex 8  
Téléphone : 04 91 23 61 83  
Fax : 04 91 23 61 87

cdif.marseilledgfp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ..... par ..... géomètre à .....

Les propriétaires des parcelles ont pris connaissance des informations portées  
au dos de la remise 6463.

A ..... le .....

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une reprise (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir fait effectuer un piquetage par un géomètre ou un technicien restreint du cadastre, etc. ...  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien restreint du cadastre, etc. ...)  
(3) Préciser les noms et qualités des signataires s'il s'agit d'un propriétaire (propriétaire, usufruitier, copropriétaire, etc. ...)

Section : BK  
Feuille(s) : 000 BK 01  
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/300  
Date de l'édition : 21/12/2023  
Support numérique : .....

D'après le document d'arpentage  
dressé

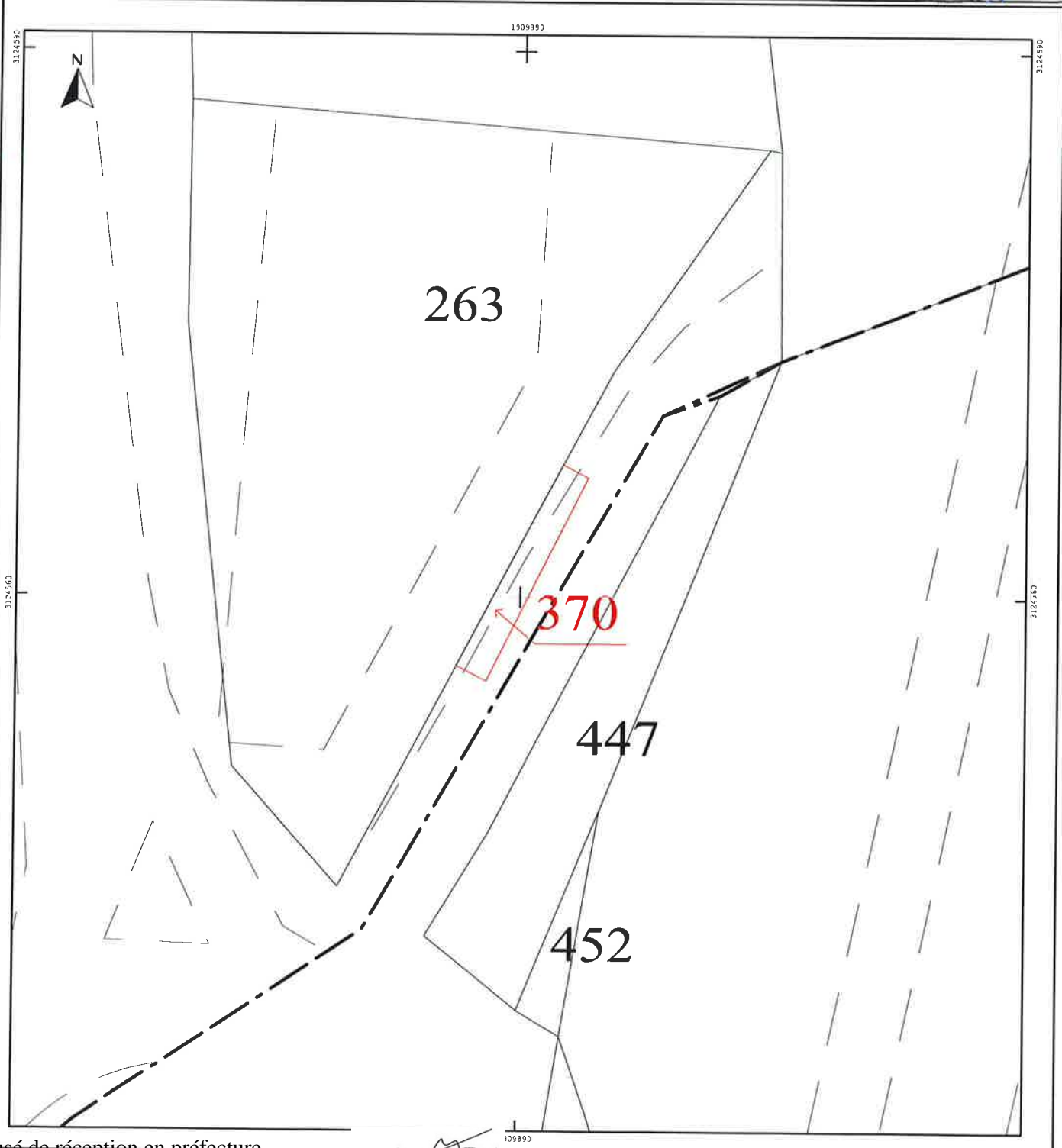
Par DECONINCK (2)

Réf : 18846

Le



**Modification selon les énonciations d'un acte à publier**



Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240625-250624\_08-DE  
Reçu le 01/07/2024